

## Prix de thèse de la Commission nationale du débat public en partenariat avec le Gis Démocratie et Participation

### Compte rendu de la délibération du jury réuni le 21 octobre 2015 à la CNDP

La Commission nationale du débat public inaugure en 2015, en partenariat avec le Groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et Participation*, un prix de thèse qui sera décerné tous les deux ans à l'occasion des journées doctorales du Gis. Ce prix a pour vocation d'encourager les jeunes chercheurs des différentes disciplines des sciences de l'homme et de la société, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur qui s'intéressent à la participation citoyenne à proposer des sujets de thèse sur la participation du public et la démocratie participative, d'inciter les professeurs et les laboratoires de recherche à les soutenir dans cette orientation. Le prix de thèse a pour objet la valorisation des travaux réalisés par les jeunes chercheurs, et vise à une meilleure appropriation de ces travaux par les acteurs de la participation, qu'il s'agisse de collectivités, de praticiens, et d'institutions susceptibles de mettre en œuvre des dispositifs de participation dans les territoires.

Le jury est coprésidé par :

**Luigi Bobbio**, professeur de science politique à l'Université de Turin, membre du Conseil scientifique du Gis Démocratie et Participation, et  
**Françoise Lavarde**, secrétaire générale de la Commission nationale du débat public<sup>1</sup>.

Participaient également à la réunion les membres du jury suivants :

**Loïc Blondiaux**, professeur de science politique à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
**Marion Carrel**, maîtresse de conférence en sociologie, Université de Lille 3  
**Mario Gauthier**, professeur en études urbaines à l'Université du Québec en Outaouais  
**Corinne Larrue**, professeure en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université Paris-Est, directrice de l'École d'Urbanisme de Paris  
**Gérard Monédiaire**, professeur de droit public à l'Université de Limoges  
**Catherine Neveu**, anthropologue, directrice de recherche au CNRS  
**Emmanuel Picavet**, professeur de philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
**Yves Sintomer**, professeur de science politique à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

**Marie-Hélène Bacqué**, sociologue et urbaniste, professeure à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense ; **Pieter Leroy**, professeur en sociologie de l'environnement à l'Université Radboud de Nimègue ; **Sandrine Rui**, maîtresse de conférence en sociologie, Directrice du Collège Sciences de l'Homme de l'Université de Bordeaux, également membres du jury s'étaient fait excuser, ne pouvant participer à la réunion du jury.

Assistaient également à la réunion :

Jacques Archimbaud, vice-président de la Commission nationale du débat public,  
Jean-Michel Fourniau, directeur du Gis Démocratie et Participation,  
Lucie Anizon, chargée de mission du Gis Démocratie et Participation.

---

<sup>1</sup> Au lancement de l'appel à candidatures pour le prix de thèse, Laurence Monnoyer-Smith, professeure des Universités en sciences l'information et de la communication, vice-présidente de la CNDP, coprésidait le jury. Laurence Monnoyer-Smith ayant été nommée commissaire générale au développement durable en mai 2015, a quitté la CNDP quand elle a rejoint le ministère de l'Écologie. Françoise Lavarde, secrétaire générale de la CNDP l'a remplacée dans le jury.

Le président ouvre la réunion en rappelant la procédure suivie par le jury. Vingt-deux (22) candidatures (cf. tableau 1 en annexe) ont été reçues fin juin suite à l'appel à candidatures. Le jury a examiné mi-juillet la lettre de motivation et le résumé de thèse reçus de chaque candidat.e, et leur rapport de soutenance. Au vu de ces documents, le jury a effectué une présélection de huit candidatures (cf. tableau 2 en annexe), pour chacune desquelles il a choisi deux rapporteurs : l'un extérieur au jury (et au Conseil scientifique du Gis), contactés fin juillet, l'autre membre du jury. La liste des rapporteurs s'est finalement établie ainsi :

Maurice Blanc,	rapporteur externe, professeur émérite de sociologie à l'Université de Strasbourg, SAGE ;
Luigi Bobbio,	rapporteur membre du jury, professeur de science politique à l'Université de Turin ;
Catherine Carré,	rapporteuse externe, maîtresse de conférence en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, LADYSS ;
Marion Carrel,	rapporteuse membre du jury, maîtresse de conférence en sociologie, Université de Lille 3, CeRIES ;
Laura Centemeri,	rapporteuse externe, chargée de recherche au CNRS, CEMS-IMM
Mario Gauthier,	rapporteur membre du jury, professeur en études urbaines à l'Université du Québec en Outaouais ;
Sandra Laugier,	rapporteuse externe, philosophe professeure à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne ;
Catherine Neveu,	rapporteuse membre du jury, anthropologue, directrice de recherche au CNRS, TRAM-IIAC ;
Corinne Larrue,	rapporteuse membre du jury, professeure en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université Paris-Est, directrice de l'École d'Urbanisme de Paris ;
Isabelle Pailliar,td,	rapporteuse externe, professeure en sciences de la communication à l'Université Stendhal de Grenoble , GRESEC ;
Emmanuel Picavet,	rapporteur membre du jury, philosophe, professeur d'éthique appliquée à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Yves Sintomer,	rapporteur membre du jury, professeur de science politique à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ;
Marc-Henry Soulet,	rapporteur externe, professeur titulaire de la Chaire <i>Sociologie, politiques sociales et travail social</i> de l'Université de Zurich ;
Sandrine Rui,	rapporteuse membre du jury, maîtresse de conférence en sociologie, directrice du Collège Sciences de l'Homme de l'Université de Bordeaux ;
Dominique Vidal,	rapporteur externe, professeur de sociologie à l'Université Paris 7 – Denis Diderot, URMIS ;
Jacques Walter,	rapporteur externe, professeur en sciences de la communication à l'Université de Lorraine, Centre de recherche sur les médiations.

Les rapporteurs ont tous fait parvenir leur rapport avant la réunion du jury, qui délibère donc au vu de ces rapports. Il avait été recommandé pour la rédaction de ces derniers d'être particulièrement attentif à l'approche originale de la thèse, aux efforts des candidats pour s'exprimer dans un langage accessible ; à la qualité réflexive du travail, c'est-à-dire à l'aptitude du chercheur à réfléchir sur les présupposés de son travail et sur les modifications que celui-ci a apportées à sa façon de voir, et sur la portée sociale de son travail ; à l'esprit interdisciplinaire de son approche. Cela se traduisait par une grille d'évaluation et de notation (jointe en annexe) sur 6 critères plus une note et une appréciation d'ensemble de la thèse. Certains critères étaient plus difficiles à juger que d'autres puisqu'ils pointent des qualités qui dépassent ce qui est normalement demandé lors de l'écriture d'une thèse.

Le président propose un premier tour de table pour que chaque membre du jury indique les trois ou quatre thèses qui ont le plus retenu son attention, en motivant son avis. Il ressort de ce premier tour de table que quatre thèses recueillent le plus de suffrages. Après une discussion sur les critères de choix, il est procédé à un second tour de table consistant à ce que chaque membre du jury élimine l'une des quatre thèses issues du premier tour. Trois thèses se dégagent de ce second tour. Un nouveau tour ne permet pas de départager nettement ces trois thèses. Il est en définitive procédé à un vote pondéré à bulletin secret pour opérer un classement de ces trois thèses.

Le jury discute alors du sens que le résultat qui sera proclamé donnera au prix de thèse que créent la CNDP et le Gis *Démocratie et Participation*, dont c'est la première édition. Le domaine des études de la participation en démocratie s'institutionnalise, en particulier grâce à l'activité du Gis et de la revue *Participations*. Le prix peut alors contribuer à cette institutionnalisation en mettant en avant les qualités académiques des travaux. Mais, un prix de la CNDP implique également d'être attentif aux préoccupations des acteurs de la participation. Pour la CNDP, un premier enjeu, alors que se discutent de nouvelles réformes de la concertation, est d'affirmer comment la dynamique de la participation du public peut transformer les politiques publiques dans de nombreux domaines, même au-delà de l'aménagement et de l'environnement. C'est pourquoi la CNDP avait choisi de définir de manière très large les thématiques du prix de thèse. Un second enjeu est de souligner, grâce à des travaux sur les savoirs d'usage, sur les tensions entre expertise profane et expertise savante, la capacité des citoyens de faire valoir une expertise différente de l'expertise officielle. Le jury considère donc qu'il n'a pas à redoubler l'évaluation des jurys de thèse — toutes les thèses présélectionnés, et d'autres thèses soumises à candidature, étaient excellentes —, mais à mettre en valeur des travaux qui abordent la participation de manière originale, soit par leur objet, soit par leur problématique, soit par l'espace de mise en œuvre. Cette première édition doit affirmer l'importance qu'attache le prix à la prise de risque dans le choix des objets ou des méthodes, à l'innovation dans les questionnements sur la participation, à l'expérimentation.

Le jury conclut sa délibération en considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la qualité et de l'intérêt des trois thèses se dégageant du vote et de l'impossibilité pour le jury de les départager, de décerner un premier prix et deux seconds prix.

Le premier prix est décerné à Celia Gissinger-Bosse pour sa thèse en sciences de l'information et de la communication, soutenue le 28 novembre 2012 à l'Université de Strasbourg, intitulée : [\*Vers une conversion démocratique. Analyse du dispositif de parole de la cour d'assises.\*](#) Ce prix consiste en la publication de la thèse aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme, dans la collection « Le (bien) commun ».

Les deux seconds prix sont décernés ex-aequo à :

Amandine de Coninck pour sa thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, soutenue le 29 juin 2015 à l'Université Paris-Est, intitulée : [\*Faire de l'action publique une action collective. Expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines\*](#)

Baptiste Godrie pour sa thèse de sociologie soutenue le 27 janvier 2015 à l'Université de Montréal, intitulée : [\*Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale\*](#)

Les deux seconds prix prennent la forme d'une bourse de 1.000 € attribuée aux lauréat.e.s.

Pour chacune des huit thèses sur lesquelles il a délibéré, le jury a formulé une appréciation. Pour les cinq thèses qui n'ont finalement pas été retenues, l'appréciation est la suivante.

De la thèse d'anthropologie de Consuelo Biskupovic, intitulée [Forger la participation. Une ethnographie de la culture civique experte à Santiago du Chili : le cas du Réseau de Défense de la précordillère](#) et soutenue le 3 juillet 2015 en co-tutelle à l'EHESS et à la Faculté d'urbanisme de l'Université du Chili, le jury a particulièrement apprécié la manière originale d'aborder les questions de participation à partir d'un terrain spécifique au Chili et de les relier de façon appropriée aux enjeux environnementaux. Résultat d'une enquête ethnographique de plusieurs années, cette thèse porte sur l'engagement d'un petit groupe de citoyens dans la défense d'un espace naturel au pied de la Cordillère des Andes chilienne. En s'intéressant à la participation sous l'angle de questions environnementales, Consuelo Biskupovic fait œuvre originale, et contribue à l'étude de la démocratie au Chili autrement qu'au travers de l'étude des mobilisations des habitants des quartiers pauvres des grandes villes, thématique qui domine de longue date la littérature académique sur le pays.

Pour la thèse en sciences de l'information et de la communication de Paul Déprez, intitulée [Collectivité territoriale et développement durable : contribution des technologies de l'information, et de la communication, à la dimension participative d'une politique publique. Lecture d'un projet cyberdémocratique issu d'une démarche d'Intelligence Territoriale](#) et soutenue le 25 septembre 2014 à l'Université du Sud Toulon-Var, le jury a été particulièrement attentif à la description fine de l'utilisation par les collectivités territoriales des réseaux sociaux numériques et des dispositifs de réponse aux demandes des habitants sur les sites web de ces institutions politiques locales. La thèse combine une évaluation de l'engagement des collectivités, ici en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans des projets de développement territoriaux participatifs (A21, PCET, AGIR), une évaluation de leur usage des TIC, et une évaluation de l'usage des TIC par les citoyens et acteurs de la société civile. La thèse ne porte donc pas spécifiquement sur la participation des habitants, des citoyens ou des usagers à une prise de décision, mais Paul Deprez souligne que la multiplication des outils numériques peine à contribuer à l'information des citoyens en matière de développement durable, et ne favorise pas leur participation.

Dans la thèse en en aménagement de l'espace et urbanisme de Federica Gatta, intitulée [\(Contre\)pouvoirs urbains ? Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du nord-est de la métropole parisienne](#) et soutenue le 9 décembre 2014 à l'Université Paris-Ouest Nanterre, le jury a été particulièrement sensible au fait de prendre le croisement de la participation des habitants avec l'intervention artistique (balades urbaines, jardins partagés, squats d'artistes, collectifs d'architectes) comme objet central de la recherche. La thèse analyse les formes d'aménagement alternatif et d'urbanisme participatif qui ont émergé par le bas dans le nord-est parisien (tout) contre les autorités en portant le regard sur les scènes de négociation entre les groupes de citoyens engagés dans ces dispositifs non-institutionnels et les acteurs institutionnels de l'urbanisme. Par son approche ethnographique approfondie, Federica Gatta construit des catégories pertinentes et éclairantes pour l'urbanisme opérationnel et ouvre des perspectives pour le lier à l'anthropologie urbaine.

De la thèse de géographie de Clara Osadtchy, intitulée [Conflits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale](#) et soutenue le 6 juillet 2015 à l'Université du Maine, le jury a particulièrement apprécié l'analyse très fine de la capacité de la conflictualité environnementale à redéfinir « ce qui pose problème » (remise en cause de l'utilité des projets, voire du cadre législatif organisant tant la concertation que la définition et la gestion

des risques). La thèse éclaire la complexité des jeux d'acteurs (institutions publiques et instances de concertation ou de débat public, industriels, populations mobilisées, mais aussi élus locaux) et des jeux d'échelles (entre la métropole marseillaise, le Port autonome, les communes concernées) dans les conflits sur le site industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. L'approche de géographie sociale de Clara Osadchy constitue une contribution réelle tant à la connaissance des processus de territorialisation qu'à la compréhension de leurs articulations avec des situations conflictuelles quand celles-ci soulèvent des enjeux de justice environnementale.

Dans la thèse de sociologie politique de Melike Yalcin-Riollet, intitulée *Construire une participation « acceptable ». Importation, institutionnalisation et usages de l'Agenda 21 local en Turquie* et soutenue le 1<sup>er</sup> juillet 2015 à l'École des hautes études en sciences sociales, le jury a été particulièrement convaincu par la force de l'analyse de l'importation d'un dispositif participatif et du processus de son institutionnalisation dans un contexte autoritaire. La thèse rend compte tout à la fois de l'importation des Agendas 21 en Turquie, de leur institutionnalisation avec la mise en place des Conseils de ville, et de leur mise en œuvre dans une commune, l'ampleur de l'enquête ethnographique permettant une analyse très fine des attitudes et stratégies de différents groupes au sein de l'appareil politique et de l'administration turques. Melike Yalcin-Riollet livre ainsi une analyse précieuse des formes diverses d'effacement de la « participation du public » au profit de pratiques de délégation et de confiscation du pouvoir par l'État turc et des notables de la société turque.

Pour les trois thèses que le jury a décidé de primer, les appréciations sont les suivantes :

De la thèse en aménagement de l'espace et urbanisme d'Amandine de Coninck, intitulée *Faire de l'action publique une action collective. Expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines* et soutenue le 29 juin 2015 à l'Université Paris-Est, le jury a particulièrement retenu l'expérimentation conduite à travers deux dispositifs radicalement différents — une « modélisation d'accompagnement » mobilisant des simulations scientifiques, et une conférence de citoyens permettant la délibération de profanes — dont la comparaison établit des résultats instructifs sur diverses formes de croisement des savoirs, des représentations et des valeurs des multiples acteurs impliqués. La thèse rend compte de la fabrication de l'action collective pour la gestion de deux rivières en milieu périurbain résultant de la confrontation des savoirs et des représentations de la préservation de la biodiversité dans ces deux dispositifs, et des effets d'apprentissage dans les communautés débattantes qui s'y forment autour de la question du rétablissement de la continuité écologique dans les milieux aquatiques. Le jury a également apprécié l'honnêteté de la démarche analytique, qui n'hésite pas à rendre manifeste les limites de la confrontation des points de vue lorsqu'ils ne sont pas articulés à des formes assumées d'engagement dans la concertation. Le travail d'Amandine de Coninck permet ainsi de dégager des conclusions très convaincantes sur ce que le format des dispositifs participatifs fait aux objets débattus (plus ou moins de politisation ou de technicisation des questions relatives à la mise en œuvre de la continuité écologique).

De la thèse de sociologie de Baptiste Godrie, intitulée *Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale* et soutenue le 27 janvier 2015 à l'Université de Montréal, le jury a particulièrement apprécié l'originalité d'un travail avec des populations qualifiées de « vulnérables », qui décale fortement le regard par rapport à bien des travaux sur la participation qui se réfèrent plus volontiers à un citoyen idéal, de fait souvent diplômé, voire expert même s'il est qualifié d'ordinaire. La thèse livre une imposante enquête empirique sur le projet québécois « Chez soi », dans lequel des « pairs » (personnes qui ont vécu ou vivent encore l'errance et des problèmes de santé

mentale), dont certains ont le statut d'intervenants « pairs-aidants », sont embauchés pour prendre part à des recherches collaboratives et à des équipes médicales dans le domaine de la santé mentale. Les trois formes d'implication des « pairs » dégagées par l'enquête produisent des effets contrastés pouvant aussi bien conduire à une certaine neutralisation de la spécificité des savoirs pratiques de ces « pairs » qu'à des transformations de l'approche psychiatrique. La solidité théorique de la problématique, la réflexivité épistémologique et le souci réel du candidat pour les milieux de pratiques avec lesquels il s'est engagé dans diverses formes de croisement des savoirs sont particulièrement convaincants. La thèse de Baptiste Godrie apporte ainsi des connaissances inédites sur les freins et leviers du croisement des savoirs avec des personnes en situation de vulnérabilité et, au-delà, sur les relations entre savoirs théoriques et pratiques.

De la thèse en sciences de l'information et de la communication de Celia Gissinger-Bosse, intitulée *[Vers une conversion démocratique. Analyse du dispositif de parole de la cour d'assises](#)*, soutenue le 28 novembre 2012 à l'Université de Strasbourg, le jury a particulièrement apprécié le caractère foncièrement original du regard porté sur les jurys d'assises, et a été convaincu par la démonstration très construite et cohérente du fonctionnement du jury d'assises comme dispositif de « conversion démocratique ». La thèse articule une réflexion sur l'expérience des jurés dans les cours d'assises — thème classique de la démocratie délibérative, fort traité dans la littérature anglo-américaine, mais absent des études sur la participation en France : ce que la délibération fait aux citoyens qui participent —, avec une réflexion théorique sur le type de jugement exercé par les jurés, et une réflexion sociologique sur les rapports entre jurés et juges professionnels, entre sens commun et savoirs professionnels. Le jury a été particulièrement sensible à la qualité de l'écriture qui augure très favorablement de la transformation de la thèse en un livre largement accessible. La thèse de Célia Gissinger-Bosse en montrant comment la vacuité de l'idée d'intime conviction est l'un des moteurs essentiels de la « conversion » dont les jurés font l'expérience au cours d'un processus d'exploration des données de l'affaire jugée et d'examen de leur propre rôle, établit des relations inattendues avec les processus d'exploration, de confrontation et de synthèse de données contradictoires qui caractérisent tous les dispositifs de délibération démocratique.

\*

\* \*

À la suite de sa délibération, le jury revient sur l'ensemble du processus de ce premier jury de thèse de la CNDP et du Gis *Démocratie et Participation* pour en tirer quelques enseignements pour les prochaines éditions. Il ressort de la discussion une remarque générale sur les thèses présentées et trois recommandations pour l'organisation des prochains prix.

Concernant les 22 thèses reçues pour le prix de thèse de la CNDP — la remarque vaut donc pour la quasi-totalité des 8 thèses présélectionnées parmi ces 22 —, le jury a regretté la pauvreté des références à la littérature internationale (ou même seulement anglo-américaine) dans leurs bibliographies. Le jury tient à souligner cette insuffisance car la qualité et l'audience de la recherche francophone sur la participation tiennent pour une large part à la capacité des travaux francophones à se situer par rapports aux questions de recherche d'un domaine d'études très actif dans le monde anglo-américain, comme en Europe continentale et en Amérique latine, aujourd'hui émergent en Asie.

#### 1/ Les critères de sélection

À l'examen des notations, les critères les plus discriminants sont ceux qui portent sur l'originalité et la réflexivité. Le critère de pertinence au regard des thématiques du prix est important pour la phase de présélection des thèses, mais n'a plus d'intérêt pour les rapports,

toutes les thèses présélectionnées ont le maximum sur ce critère. Il manque en revanche un critère sur la méthodologie. Le critère de l'utilité a posé le plus de problème aux rapporteurs, car il est rarement lisible directement dans une thèse. Ce n'est pas l'objet d'une thèse, sauf s'il s'agit d'une recherche-action, que d'expliquer dans quelle mesure le docteur aura le souci de transférer son travail hors du monde académique, de fabriquer un livre utile, accessible, et lisible pour le grand public. Il faudra donc en préciser le contenu aux candidats pour qu'ils abordent particulièrement cette dimension dans leur lettre de motivation. C'est aussi au travail de délibération de le faire surgir.

## 2/ La vocation du prix de thèse

Certain.e.s jeunes chercheuses et chercheurs n'ont pas candidaté au prix de thèse car ils ou elles avaient déjà un contrat d'édition pour leur thèse, alors qu'ils ou elles auraient souhaité le faire pour la reconnaissance de l'apport de leur travail au domaine des études de la participation. Se pose donc la question de la vocation du prix, entre aide à la publication et labellisation d'un travail. La discussion renvoie au rôle qu'occupe le Gis dans la structuration du domaine des études de la participation en démocratie. Le Gis n'a pas à se substituer aux jurys de thèse ou à d'autres instances de reconnaissance académique en donnant un label de qualité scientifique. Ainsi, l'édition de la thèse primée se fera dans l'une des collections existantes des Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, le prix ne débouche pas sur la création d'une nouvelle collection. Le rôle du prix est plutôt de mettre en visibilité des travaux très divers, notamment pour leur caractère innovant et pour leur attention à l'appropriation des résultats par les acteurs. C'est le sens de l'association de la CNDP et du Gis dans l'attribution de ce prix.

## 3/ La composition et le calendrier du jury du prix de thèse

Le calendrier de cette première édition n'a guère été favorable : la présélection ayant eu lieu mi-juillet, les rapporteurs extérieurs ont été contactés fin juillet, au cœur des vacances et, pour compenser quelques réponses négatives, il a fallu contacter d'autres rapporteurs jusqu'à début septembre, un mois avant le délai de remise des rapports.

Dans ces quelques cas, le président du jury s'est délibérément tourné vers des rapporteurs qui avaient été membres du jury de thèse et connaissaient donc déjà la thèse sur laquelle une évaluation leur était demandée avec un délai court. Cela peut poser un problème d'équité entre les candidats, les rapporteurs n'ayant pas été membres du jury de thèse n'ayant pas une connaissance aussi intime de la thèse et du candidat que ceux l'ayant été. Il ressort de la discussion qu'il n'y a pas de raison de fond pour rechercher les rapporteurs pour le prix parmi les membres des jurys de thèse des candidats. Pour le prix de thèse, le jury dispose de leurs rapports de soutenance. Il convient de conserver un binôme, le rapporteur interne (membre du jury du prix) étant un spécialiste de la participation, le rapporteur externe étant un spécialiste de l'objet de la thèse sans avoir été membre du jury de thèse.

En conservant l'attribution du prix au moment des journées doctorales du Gis qui ont lieu en novembre, il conviendra donc de lancer l'appel à candidatures plus tôt, en février pour réponse fin avril, afin de pouvoir faire la première sélection courant mai, et contacter les rapporteurs pour avoir leur réponse avant mi-juillet, la délibération du jury pouvant continuer de se tenir fin octobre, un peu avant les journées doctorales du Gis.

## **Annexes**



## Rapport d'évaluation des thèses présélectionnées pour le prix de thèse de la Commission nationale du débat public en partenariat avec le Gis Démocratie et Participation

Thèse: .....

Nom de l'évaluateur: .....

### A. Appréciation sur les critères indiqués dans le règlement du prix de thèse

1. Originalité de la thèse et de l'approche proposée – Note\* : /5

Commentaire :

2. Pertinence de la thèse au regard des thématiques du prix de thèse – Note\* : /5

Commentaire :

3. Effort des candidats pour s'exprimer dans un langage accessible – Note\* : /5

Commentaire :

4. Qualité réflexive du travail, c'est-à-dire aptitude du chercheur à réfléchir sur les  
présupposés de son travail et sur les modifications que celui-ci a apportées à sa façon de  
voir – Note\* : /5

Commentaire :

5. Esprit interdisciplinaire de la thèse – Note\* : /5

Commentaire :

6. Aptitude du chercheur à réfléchir sur les possibilités d'usage des résultats de la thèse au-delà du monde académique (en particulier par les acteurs de son/ses terrain/s) - Note\* : /5  
Commentaire :

**B. Appréciation générale et note globale : Note\* /5**

Date :

(\*) Il est proposé aux rapporteurs de noter sur 5 chaque critère et l'appréciation globale.  
5 = excellent ; 4 = bon ; 3 = acceptable ; 2 = médiocre ; 1 = très insuffisant  
La note globale de 5 correspondra à une thèse dont le rapporteur juge qu'elle est tout à fait prioritaire pour recevoir le prix de thèse, la notation selon les différents critères appuyant cette évaluation globale.

**Tableau 1 : 22 Candidatures au prix de thèse de la CNDP**

n° α	Nom et prénom	Université	Titre de la thèse	Directeur de thèse et discipline	Soutenance
1	AGUEMON Dossa	Université catholique de Louvain	Décentralisation, action publique et pouvoir : cas de deux communes du Bénin	Roch MONGBO et Fabienne LELOUP Sciences politiques et Sociales	11/09/2013
2	BISKUPOVIC Consuelo	EHESS et Faculté d'urbanisme de l'Université du Chili	Forger la participation. Une ethnographie de la culture civique experte à Santiago du Chili : le cas du Réseau de Défense de la précordillère	Maria PIA DI BELLA et Emmanuelle BAROZET Anthropologie	3/07/2015
3	BORJA Jean-Stéphane	Université Aix-Marseille AMU Espaces, cultures, société UMR 355	Vie et mort d'un problème public. Autour du problème de la rue de la République à Marseille	Jean-Samuel BORDREUIL Sociologie	13/11/2013
4	BROU Ettien	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement : contribution méthodologique à l'aide d'une démarche d'évaluation multicritère et multiacteurs. Application aux projets de gestion des marais côtiers Tanoé-Ehy (Côte d'Ivoire)	Martin O'CONNOR Sciences économiques	25/11/2014
5	CARIGNAN Marie-Eve	Université de Montréal et IEP Aix-en-Provence	La modification des pratiques journalistiques et du contenu des nouvelles télévisées, du quotidien à la situation de crise : analyse France/Québec	Claude MARTIN et Guy DROUOT InfoCom	19/06/2014
6	CERVERA-MARZAL Manuel	Université Libre de Bruxelles et Université Paris-Diderot	Ni paix ni guerre. Philosophie de la désobéissance civile et politique de la non-violence	Justine LACROIX et Étienne TASSIN Science politique	2/12/2014
7	COLAS-DEGENNE Isabelle	Université Paris Descartes - CERLIS UMR 8070	Dialoguer dans l'Éducation nationale : de la consultation au débat public (1973-2003)	Rebecca ROGERS Sciences de l'éducation	27/11/2012
8	COSMAS Yannis	Université Lyon 2	Espaces urbains/espace public » (Projets urbains dans la presse locale, par le métro de Vénissieux 1964-2014)	Bernard LAMIZET InfoCom	6/03/2015
9	CUVELIER Claire	Faculté de droit de Lille	Le pluralisme démotique. Contribution au concept juridique de peuple	Luc HEUSCHLING Droit public	11/12/2014
10	DE CONINCK Amandine	LEESU, ENPC-Université Paris Est	Faire de l'action publique une action collective. Expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines	Gilles HUBERT José-Frédéric DEROUBAIX Aménagement et urbanisme	29/06/2015

11	DÉPREZ Paul	« Information, Milieux, Médias, Médiation », EA 3820, Université de Toulon	Collectivité territoriale et développement durable : contribution des technologies de l'information, et de la communication, à la dimension participative d'une politique publique. Lecture d'un projet cyberdémocratique issu d'une démarche d'Intelligence territoriale	Yann BERTACCHINI Info com	25/09/2014
12	GATTA Federica	Université de Paris Ouest Nanterre la Défense	(Contre)pouvoirs urbains ? Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du nord-est de la métropole parisienne	Alessia DE BIASE Aménagement de l'espace, urbanisme	09/12/2014
13	GISSINGER-BOSSE Célia	Université de Strasbourg	Vers une conversion démocratique. Analyse du dispositif de parole de la cour d'assises	Philippe BRETON InfoCom	28/11/2012
14	GODRIE Baptiste	Université de Montréal	Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale	Christopher McALL Sociologie	27/01/2015
15	HAUERT Christophe	Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne	La participation des consommateurs à la construction de l'autorité des normes internationales : vers une économie politique internationale de la traduction	Jean-Christophe GRAZ Science politique	27/08/2014
16	JUVEN Pierre-André	Centre de sociologie de l'innovation, École des Mines de Paris	Une santé qui compte ? Coûts et tarifs dans la politique hospitalière française	Vololona RABEHARISOA Sociologie	7/10/2014
17	KERMAGORET Charlène	Institut Universitaire Européen de la Mer, Université de Bretagne Occidentale	La compensation des impacts sociaux et écologiques pour les projets d'aménagement : acceptation, perceptions et préférences des acteurs du territoire. Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc (Bretagne, France)	Harold LEVREL Sciences économiques	17/12/2014
18	LAPORTE Camille	Science Po Paris	L'évaluation, un objet politique : le cas d'étude de l'aide au développement	Guillaume DEVIN Science politique	23/03/2015
19	OSADTCHY Clara	Umr ESO, Université du Maine	Conflits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale	Cyria ÉMELIANOFF et Jacques CHEVALIER géographie	6/07/2015

20	ROUGEMONT Héloïse	Université de Genève / Université de la Nouvelle Calédonie	Le ciment de mes ancêtres. Construction sociale et transmission informelle d'un conflit. Événements et destin commun en Kanaky-Nouvelle-Calédonie.	M.-N SCHURMANS et B. RIGO Sciences de l'éducation / Anthropologie sociale et culturelle	03/09/2014
21	THÉVIOT Anaïs	IEP de Bordeaux	Mobiliser et militer sur Internet. Reconfigurations des stratégies partisans et du militantisme au Parti Socialiste et à l'Union pour un Mouvement Populaire	Antoine ROGER Science politique	10/10/2014
22	YALCIN-RIOLLET Melike	Centre Maurice Halbwachs (ENS, EHESS, CNRS)	Construire une participation « acceptable ». Importation, institutionnalisation et usages de l'Agenda 21 local en Turquie	Michel OFFERLÉ Science politique	1/07/2015

**Disciplines :**

Science politique : 6

InfoCom : 4

Sociologie : 3

Anthropologie : 2

Droit public : 1

Sciences économiques : 2

Aménagement et urbanisme : 2

Géographie : 1

Science de l'éducation : 1

**Universités :**

Belgique : 2 (ULB et UCL)

Suisse : 2 (Genève et Lausanne)

Québec : 2 (Univ de Montréal)

Chili : 1

France : 19 (4 co-tutelles)

**Tableau 2 : 8 Candidat.e.s présélectionné.e.s par le jury du prix de thèse**

n° α	Nom et prénom	Université	Titre de la thèse	Directeur de thèse et discipline	Soutenance
1	BISKUPOVIC Consuelo	EHESS et Faculté d'urbanisme de l'Université du Chili	Forger la participation. Une ethnographie de la culture civique experte à Santiago du Chili : le cas du Réseau de Défense de la précordillère	Maria PIA DI BELLA et Emmanuelle BAROZET Anthropologie	3/07/2015
2	DE CONINCK Amandine	LEESU, ENPC-Université Paris Est	Faire de l'action publique une action collective. Expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines	Gilles HUBERT José-Frédéric DEROUBAIX Aménagement de l'espace, urbanisme	29/06/2015
3	DÉPREZ Paul	« Information, Milieux, Médias, Médiation », EA 3820, Université de Toulon	Collectivité territoriale et développement durable contribution des technologies de l'information, et de la communication, à la dimension participative d'une politique publique. Lecture d'un projet cyberdémocratique issu d'une démarche d'Intelligence territoriale	Yann BERTACCHINI Info com	25/09/2014
4	GATTA Federica	Université de Paris Ouest Nanterre la Défense	(Contre)pouvoirs urbains ? Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du nord-est de la métropole parisienne	Alessia DE BIASE Aménagement de l'espace, urbanisme	09/12/2014
5	GISSINGER-BOSSE Célia	Université de Strasbourg	Vers une conversion démocratique. Analyse du dispositif de parole de la cour d'assises	Philippe BRETON InfoCom	28/11/2012
6	GODRIE Baptiste	Université de Montréal	Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale	Christopher McALL Sociologie	27/01/2015
7	OSADTCHY Clara	Umr ESO, Université du Maine	Conflits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale	Cyria ÉMELIANOFF et Jacques CHEVALIER géographie	6/07/2015
8	YALCIN-RIOLLET Melike	Centre Maurice Halbwachs (ENS, EHESS, CNRS)	Construire une participation « acceptable ». Importation, institutionnalisation et usages de l'Agenda 21 local en Turquie	Michel OFFERLÉ Science politique	1/07/2015